

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2025/069

CONSEILLERS ÉLUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRÉSENTS : 24

DATE DE CONVOCATION : 21 MAI 2025

SÉANCE EN DATE DU 27 MAI 2025

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 4 : ATTRIBUTION DE MARCHÉS :

6. RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE RECH - MISSION SÉCURITÉ ET PROTECTION DE LA SANTÉ - MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Mme Pénélope HEYMES, conseillère municipale, qui précise que dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'école primaire de Rech, une mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS), ainsi qu'une mission de contrôle technique (CT) se décomposant comme suit :

- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables
- Mission LE relative à la solidité des existants
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH

sont rendus nécessaires et obligatoires.

Suite à une consultation de bureau de contrôle,

Sur avis de la commission d'appel d'offres en date du 15 mai 2025,

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- confie la mission « SPS » des travaux de rénovation énergétique de l'école primaire de Rech au bureau VERITAS pour un montant de 1 205,00 € HT,
- confie la mission de « contrôle technique » au bureau VERITAS pour un montant de 1 885,00 € HT,
- autorise M. le maire à signer les 2 contrats ainsi que tous les documents relatifs à cette opération,
- prend acte que les crédits suffisants ont été prévus au budget primitif principal 2025.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 4 juin 2025

La secrétaire de séance,
Marie Pierre MOURER



Sarralbe, le 2 juin 2025
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT

